

TARIFS D'HOSPITALISATION DE JOUR applicables au 1er janvier 2026

La part restant à votre charge ou à celle de votre mutuelle est calculée sur la base des tarifs suivants par spécialités décrites ci-dessous.

Lors de votre sortie, une participation peut rester à votre charge :

- **le forfait journalier (FJ) : 23 € (au 1/03/2026)**
- **le ticket modérateur** (part non prise en charge par l'Assurance Maladie)
- **ou éventuellement une participation forfaitaire de 32 €** selon l'acte médical réalisé et la réglementation en vigueur (au 1/03/2026)

	A CHARGE DE L'ASSURE SOCIAL OU DE SA MUTUELLE		TARIF JOURNALIER PLEIN (PATIENT PAYANT EN TOTALITE)
	Patients à 80% (montant du ticket modérateur par jour)	Patients pris en charge à 100%	
MEDECINE, AUTRES SPECIALITES	306,40 €	Participation forfaitaire 32 € (dans certains cas)	1 531,98 €
CHIRURGIE AMBULATOIRE	329,94 €		1 649,68 €
MEDECINE, SPECIALITES GERIATRIE, ADDICTIOLOGIE	258,42 €		1 292,09 €
MEDECINE GHS INTERMEDIAIRE	153,20 €		765,99 €
OBSTETRIQUE AMBULATOIRE	303,70 €		1 518,49 €
PSYCHIATRIE INFANTILE (-18 ANS)	174,56 €		872,81 €
PSYCHIATRIE ADULTE (+18 ANS)	120,07 €		600,33 €
SMR - LOCOMOTEUR	113,11 €		565,53 €
SEANCE DE DIALYSE	295,34 €		1 476,69 €
SEANCE DE CHIMIOTHERAPIE	335,04 €		1 675,20 €
AUTRES SEANCES	313,23 €		1 566,13 €

Vous devez régler la totalité des frais d'hospitalisation si vous ne bénéficiez pas d'un régime d'assurance en France.
Votre consentement doit être recueilli pour l'accès et la facturation d'une chambre particulière en sus de vos frais de séjour.